



Ecole d'infirmiers de bloc opératoire de LILLE

CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION IBODE PAR APPRENTISSAGE

TEXTES DE RÉFÉRENCE

Pour les candidats qui remplissent les conditions prévues par l'article 16 de l'Arrêté du 27 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire : personnes ayant été sélectionnés, à l'issue d'un entretien avec un employeur, pour un contrat d'alternance.

INSCRIPTION

Le dossier de demande d'inscription comporte les pièces suivantes :

1. La copie d'une pièce d'identité ;
2. Un curriculum vitae ;
3. Un dossier exposant le projet professionnel ;
4. Attestation de l'employeur certifiant que le candidat a été retenu pour un contrat d'alternance ;
5. Un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France ;
6. L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 en cours de validité, couvrant toute la période de la formation ;
7. La copie des originaux de leurs titres, diplômes ou certificats ;
8. Pour les étudiants en soins infirmiers, les résultats de la commission d'attribution des crédits du semestre 5 ;
9. Pour les infirmiers (ères) diplômés (ées) d'Etat, la preuve d'inscription au tableau de l'ordre national infirmiers (caducée, carte professionnelle).

PROCESSUS DE SELECTION

Le processus de sélection comprend un entretien motivationnel. D'une durée de 20 minutes maximum, il consiste à une présentation orale du candidat portant sur son projet professionnel, suivi d'un entretien avec un chirurgien et le directeur de l'école :

- Lundi 13, mardi 14 ou mercredi 15 mai 2024 (sous réserve de modification) sur convocation
- Affichage des résultats : le lundi 10 juin 2024

Le directeur de l'école procède à l'admission de l'apprenti au regard des places disponibles, de l'ordre d'inscription, de la présentation de toutes les pièces du dossier, du projet professionnel et de l'organisation préalable de l'alternance avec son employeur.

Les apprentis sont intégrés dans la promotion d'étudiants en sus de l'effectif.

Le programme, la durée et le calendrier de la formation sont identiques à ceux des étudiants.

Le contrat d'apprentissage doit être signé entre l'apprenti, l'employeur et un Centre de Formation par l'Apprentissage (CFA) pour lequel l'école d'IBODE est une Unité de Formation par l'Apprentissage (UFA).

En l'absence de l'attestation de l'employeur certifiant que le candidat a été retenu pour un contrat d'alternance, le candidat sera soumis au processus de sélection complet (épreuve d'admissibilité et épreuve d'admission).

Informations pratiques

Clôture des inscriptions :

Dossier d'inscription à envoyer à l'école d'infirmier de bloc opératoire par recommandé avec accusé de réception avant le 2 avril 2024 minuit

Adresse :

Ecole d'IBODE
Bâtiment MF COLLIERE
351 rue Ambroise Paré
59120 LOOS

Processus de sélection :

Lundi 13, mardi 14 ou mercredi 15 mai 2024 (sous réserve de modification) sur convocation

- Affichage des résultats : le lundi 10 juin 2024

Renseignements complémentaires :

03 20 16 03 68

L'école s'engage à recevoir les personnes en situation de handicap pour envisager des aménagements de la formation ou une autre orientation professionnelle. (Référént Handicap : Mme Laurence METEYER LMeteyer@santelys.fr)